

Fiche de Données de Sécurité

TRI-ON

Fiche signalétique du 10/9/2024, révision 4

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: TRI-ON

Code commercial: 05.003

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Agent de polissage / d'imprégnation. Procédé manuel

Emploi exclusivement professionnel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

Kiter S.r.l. - 20019 Settimo Milanese (MI) - ITALIE - Via Assiano 7/B - tel. +39 023285220 - fax +39 0233501173

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

e-mail: info.sicurezza@kiter.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

KITER S.R.L. - tel. +39 023285220 (heures de bureau)

Centre Antipoisons Tel. 0140054848

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

Aquatic Chronic 3, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:

Aucune

Mentions de danger:

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Dispositions particulières:

EUH208 Contient du (de la) Zinc ammonia carbonate complex. Peut produire une réaction allergique.

EUH208 Contient du (de la) methylchloroisothiazolinone, methylisothiazolinone. Peut produire une réaction allergique.

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens present en concentration >= 0.1%

Autres dangers:

Aucun autre danger

Fiche de Données de Sécurité

TRI-ON

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classement par catégorie
>= 0.25% - < 0.5%	Zinc ammonia carbonate complex	CAS: 38714-47-5 EC: 254-099-2	 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.3/2 Eye Irrit. 2 H319  3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317  4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400  4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410
36 ppm	Ammonium Hydroxide	Numéro 007-001-01-2 Index: CAS: 1336-21-6 EC: 215-647-6 REACH No.: 01-21194888 76-14	 3.2/1B Skin Corr. 1B H314  3.8/3 STOT SE 3 H335  4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 Limites de concentration spécifiques: C >= 5%: STOT SE 3 H335
4 ppm	methylchloroisoithiazolone, methylisothiazolinone	Numéro 613-167-00-5 Index: CAS: 55965-84-9 REACH No.: 01-21207646 91-48	 3.1/3/Oral Acute Tox. 3 H301  3.1/2/Inhal Acute Tox. 2 H330  3.1/2/Dermal Acute Tox. 2 H310  3.2/1C Skin Corr. 1C H314  3.3/1 Eye Dam. 1 H318  3.4.2/1A Skin Sens. 1A H317  4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=100.  4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410 M=100. EUH071 Limites de concentration spécifiques: C >= 0,6%: Skin Corr. 1C H314 0,06% <= C < 0.6%: Skin Irrit. 2 H315 C >= 0,6%: Eye Dam. 1 H318 0,06% <= C < 0.6%: Eye Irrit. 2 H319 C >= 0,0015%: Skin Sens. 1A H317

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Fiche de Données de Sécurité

TRI-ON

- Laver abondamment à l'eau et au savon.
- En cas de contact avec les yeux :
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- En cas d'ingestion :
NE PAS faire vomir.
- En cas d'inhalation :
Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.
- 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Aucun
- 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Traitement :
Aucun

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés :
Eau.
Dioxyde de carbone (CO₂).
Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :
Aucun en particulier.
- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.
La combustion produit de la fumée lourde.
- 5.3. Conseils aux pompiers
Utiliser des appareils respiratoires adaptés.
Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.
Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter les dispositifs de protection individuelle.
Emmener les personnes en lieu sûr.
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Laver à l'eau abondante.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques
Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Fiche de Données de Sécurité

TRI-ON

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Ammonium Hydroxide - CAS: 1336-21-6

ACGIH - TWA: 25 ppm - STEL: 35 ppm

VLE 8h - 14 mg/m³

VLE short - 36 mg/m³

Valeurs limites d'exposition DNEL

Ammonium Hydroxide - CAS: 1336-21-6

Travailleur industriel: 6.8 mg/kg/d - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 47.6 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 36 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Travailleur industriel: 6.8 mg/kg/d - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 47.6 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 14 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

methylchloroisothiazolinone, methylisothiazolinone - CAS: 55965-84-9

Travailleur industriel: 0.04 mg/m³ - Consommateur: 0.04 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: effets aigus et locaux

Travailleur industriel: 0.02 mg/m³ - Consommateur: 0.02 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Consommateur: 0.11 mg/kg/d - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Effets systémiques aigus.

Consommateur: 0.09 mg/kg/d - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

Ammonium Hydroxide - CAS: 1336-21-6

Cible: Eau douce - valeur: 0.001 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.001 mg/l

Cible: Eau à rejet intermittent - valeur: 0.089 mg/l

methylchloroisothiazolinone, methylisothiazolinone - CAS: 55965-84-9

Cible: Eau douce - valeur: 0.00339 mg/l

Cible: émission occasionnelle - valeur: 0.00339 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.00339 mg/l

Cible: Station d'épuration - valeur: 0.23 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.027 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.027 mg/kg

Cible: Sol (agricole) - valeur: 0.01 mg/kg

Fiche de Données de Sécurité

TRI-ON

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Non requis pour une utilisation normale. Opérer quoi qu'il en soit selon les bonnes pratiques de travail.

Protection de la peau:

L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.

Protection des mains:

Non requis pour une utilisation normale.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
État physique:	Liquide	--	--
Couleur:	opaque azur	--	--
Odeur:	Légèrement parfumé	--	--
Point de fusion/point de congélation:	N.D.	--	--
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C	--	--
Inflammabilité:	Non inflammable	--	--
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	N.D.	--	--
Point d'éclair:	Non inflammable	--	--
Température d'auto-inflammabilité :	N.A.	--	--
Température de décomposition:	N.D.	--	--
pH :	9	--	--
Viscosité cinématique:	N.A.	--	--
Hydrosolubilité:	complete	--	--
Solubilité dans l'huile :	Non soluble	--	--
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	N.D.	--	--
Pression de vapeur:	N.D.	--	--
Densité et/ou densité relative:	1,01 kg/L	--	--
Densité de vapeur relative:	N.D.	--	--

Caractéristiques des particules:

Taille des particules:	N.A.	--	--
------------------------	------	----	----

9.2. Autres informations

Fiche de Données de Sécurité

TRI-ON

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
Propriétés explosives:	N.D.	--	--
Taux d'évaporation :	N.D.	--	--
Miscibilité:	N.D.	--	--
Conductibilité:	N.D.	--	--
Viscosité:	N.D.	--	--
Propriétés oxydantes:	N.D.	--	--
Liposolubilité:	N.D.	--	--

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité
 - Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique
 - Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
 - Aucun
- 10.4. Conditions à éviter
 - Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles
 - Aucune en particulier.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
 - Aucun.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Informations toxicologiques sur le produit :
N.A.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

Ammonium Hydroxide - CAS: 1336-21-6

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 350 mg/kg

methylchloroisothiazolinone, methylisothiazolinone - CAS: 55965-84-9

a) toxicité aiguë:

Test: DL50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 64 mg/kg

Test: DL50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 87.12 mg/kg

Test: CL50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 0.33 mg/l - Durée: 4h

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Peut provoquer des brûlures cutanées – Notations: Les symptômes peuvent inclure des douleurs, des rougeurs locales sévères et des lésions tissulaires.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Oui

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2020/878 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

- a) toxicité aiguë;
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
- e) mutagénicité sur les cellules germinales;
- f) cancérogénicité;
- g) toxicité pour la reproduction;

Fiche de Données de Sécurité

TRI-ON

- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
 - i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
 - j) danger par aspiration.
- 11.2. Informations sur les autres dangers
- Propriétés perturbantes le système endocrinien:
- Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration $\geq 0.1\%$
-

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

- 12.1. Toxicité
- Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.
- Zinc ammonia carbonate complex - CAS: 38714-47-5
- a) Toxicité aquatique aiguë:
- Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 0.1 -1 mg/l - Durée h: 96
 - Point final: EC50 - Espèces: invertébrés = 1.2 mg/l - Durée h: 48
 - Point final: EC50 - Espèces: Algues = 0.403 mg/l - Durée h: 72
 - Point final: NOEC - Espèces: Algues = 0.056 mg/l - Durée h: 72
 - Point final: NOEC - Espèces: Poissons > 0.01 -0.1 mg/l - Remarques: 21GG
 - Point final: NOEC - Espèces: invertébrés = 0.243 mg/l - Remarques: 21GG
- Ammonium Hydroxide - CAS: 1336-21-6
- a) Toxicité aquatique aiguë:
- Point final: LC50 - Espèces: Daphnie = 101 mg/l - Durée h: 48
 - Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 0.89 mg/l - Durée h: 96
 - Point final: EC50 - Espèces: Algues = 2700 mg/l
- b) Toxicité aquatique chronique:
- Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 0.79 mg/l
- methylchloroisothiazolinone, methylisothiazolinone - CAS: 55965-84-9
- a) Toxicité aquatique aiguë:
- Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 0.19 mg/l - Durée h: 96
 - Point final: LC50 - Espèces: Daphnie = 0.16 mg/l - Durée h: 48
 - Point final: NOEC - Espèces: Algues = 0.00049 mg/l - Durée h: 48
 - Point final: ErC50 - Espèces: Algues = 0.0052 mg/l - Durée h: 48
- b) Toxicité aquatique chronique:
- Point final: NOEC - Espèces: Poissons = 0.05 mg/l - Remarques: 14 d
 - Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 0.1 mg/l - Remarques: 21 d
- 12.2. Persistance et dégradabilité
- Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n. 648/2004.
- methylchloroisothiazolinone, methylisothiazolinone - CAS: 55965-84-9
- Biodégradabilité: pas facilement biodégradable - Durée: 10G - %: 50
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation
- methylchloroisothiazolinone, methylisothiazolinone - CAS: 55965-84-9
- Bioaccumulation: Faible potentiel de bioaccumulation. - Test: BCF- Facteur de bioconcentration 100
- Test: log Pow -0.486
- 12.4. Mobilité dans le sol
- methylchloroisothiazolinone, methylisothiazolinone - CAS: 55965-84-9
- Mobilité dans le sol: Pas mobile
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
- Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
- 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien
- Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration $\geq 0.1\%$
- 12.7. Autres effets néfastes
- Aucun

Fiche de Données de Sécurité

TRI-ON

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

N.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

N.A.

14.4. Groupe d'emballage

N.A.

14.5. Dangers pour l'environnement

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 2020/878

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/849 (ATP 17 CLP)

Règlement (EU) n° 2022/692 (ATP 18 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Aucune restriction.

Restrictions liées aux substances contenues:

Aucune restriction.

Fiche de Données de Sécurité

TRI-ON

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)
Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).
Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):
Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1
Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases cités sous l'en-tête 3:

H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H330 Mortel par inhalation.
H310 Mortel par contact cutané.
EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Acute Tox. 2	3.1/2/Dermal	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 2
Acute Tox. 2	3.1/2/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 2
Acute Tox. 3	3.1/3/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Skin Corr. 1B	3.2/1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Corr. 1C	3.2/1C	Corrosion cutanée, Catégorie 1C
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Sens. 1	3.4.2/1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1A	3.4.2/1A	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3
Aquatic Acute 1	4.1/A1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	4.1/C1	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

RUBRIQUE 9 :

N.A. - Non applicable : les données ou la fonction ne sont pas applicables au produit .

Non pertinent : les données ou la fonction ne sont pas pertinentes pour déterminer les propriétés dangereuses du produit .

N.A. - Non disponible : données ou caractéristique , tout en étant potentiellement pertinents pour déterminer les propriétés dangereuses du produit , ne sont pas disponibles .

Fiche de Données de Sécurité

TRI-ON

Paragraphe(s) modifié(s):

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise
RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants
RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle
RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques
RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques
RUBRIQUE 12 — Informations écologiques
RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport
RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation
RUBRIQUE 16 — Autres informations

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

NIOSH - Registry of toxic effects of chemical substances (1983)

I.N.R.S. - Fiche Toxicologique

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL: Niveau dérivé sans effet.
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA: Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange: Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA: Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt: Coefficient d'explosion.
LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
PNEC: Concentration prévue sans effets.

Fiche de Données de Sécurité

TRI-ON

RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.